

## **OFFRE D'EMPLOI**

L'ASRL, association gestionnaire de 43 établissements sociaux et médico-sociaux dans les Hauts de France (1400 professionnels – 4100 personnes accompagnées – 78,6 M € de budget), recherche pour son siège social situé à Lille :

### ***1 ASSISTANT.E PAIE-RH (H/F) à temps plein en CDD de 5 mois (Surcroit temporaire d'activité)***

---

#### **Votre mission :**

Placé(e) sous l'autorité de la directrice des Ressources Humaines, vous participez à l'administration du personnel via la paie des professionnels :

- intégrer les salariés recrutés dans le logiciel de RH-paie après avoir vérifié les dossiers administratifs d'embauche,
- participer à l'élaboration et au contrôle des fiches de paie des salariés et des travailleurs handicapés en référence au calendrier de paie défini et en lien avec les établissements,
- accompagner les établissements sur la réglementation de la paie,
- réaliser et vérifier les déclarations sociales et fiscales (URSSAF, prévoyance, retraite complémentaire, complémentaire santé ...),
- élaborer des courriers, contrats de travail, avenants et attestations en lien avec la gestion du personnel ou la paie
- actualiser des indicateurs paie/RH après avoir participé à leur collecte.

Ces missions sont réalisées au sein :

- d'une direction des Ressources Humaines composée d'une directrice, d'une conseillère en droit social, d'une chargée de développement RH, d'une cadre supervisant le pool paie et de deux assistantes RH-paie.
- en proximité des établissements (directions, référents RH, secrétariats)
- en transversalité avec les autres directions du siège social.

#### **Vos compétences :**

Vous êtes organisé(e), autonome, réactif(ve), rigoureux(se). Vous maîtrisez les mécanismes paie afin d'être opérationnel.le rapidement. Vous appréciez le travail en équipe et savez prioriser vos tâches compte tenu des échéances en paie. La confidentialité et le dynamisme sont des qualités qui vous sont reconnues.

#### **Votre profil :**

- Etre diplômé(e) d'un bac +2 (DUT/BTS) validé avec un module paie et RH
- Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- Quelques déplacements possibles dans les établissements
- Maîtrise impérative des logiciels Word, Excel
- Connaissance d'un logiciel métier RH-PAIE, d'Office 365 et de la CCN du 15 mars 1966 : des atouts
- 1<sup>ère</sup> Expérience en paie exigée

- Rémunération fixée par la CCN 1966 : technicien supérieur (1810 € brut par mois en début de grille)
- 35 heures par semaine (télétravail possible selon autonomie sur les missions)
- Mutuelle entreprise obligatoire

**Remarque particulière :**

Poste disponible immédiatement et entrant dans les dispositions de l'obligation vaccinale

Télétravail à temps partiel possible pendant la crise sanitaire

Application des protocoles sanitaires des établissements sociaux et médico sociaux

→ Les candidatures (lettre de motivation + CV) doivent être adressées à [dwilliot@asrl.asso.fr](mailto:dwilliot@asrl.asso.fr) avant le 15 janvier 2022.